REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées

COMMISSION SYNDICALE de la VALLÉE de ST-SAVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-23
Séance du MERCREDI 26 JUILLET 2017

Date de la convocation		
19/07/2017		
Date de l'affichage		
19/07/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	8	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juillet à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :
M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARAGUE – Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON

Absent excusé :
M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE PATRICIA VIALA AU REFUGE D'ESTOM

Le Président rappelle que l'hôtellerie du lac d'Estom, Vallée du Lutour, Cauterets, est un refuge appartenant aux communes de l'indivision de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin. Il est loué à Madame Patricia Pablo-Viala dans le cadre d'un bail de location-gérance courant jusqu'au 30 avril 2017.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- de renouveler le bail au 1er mai 2017, locataire-gérant Madame Patricia Pablo-Viala, pour une période de un an puis, de convention expresse entre les parties après expiration du délai, par tacite reconduction pour une période trois ans sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties ;
- de louer l'hôtellerie du lac d'Estom à Madame Patricia Pablo-Viala, au prix annuel de 10 000 € HT (dix-mille euros) ; le loyer sera payable mensuellement à la Trésorerie d'Argelès-Gazost ;
- de donner pouvoir au Président pour signer ce bail.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

COMMISSION SYNDICALE de la VALLÉE de SAINT-SAVIN ★ HAUTES PYRÉNÉES

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES
10 AOUT 2017
ARRIVEE